
Conseil permanent de la Francophonie

Date de l'événement : Vendredi, 6 Avril, 2018

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) fait partie des trois instances consacrées par la Charte de la Francophonie (article 2) avec le Sommet et la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF). Le CPF est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet, sous l'autorité de la Conférence ministérielle. Il est à la fois animateur, coordonnateur et arbitre de l'action de l'Organisation. Présidé par la Secrétaire générale de la Francophonie, il se prononce sur ses propositions et la soutient dans l'exercice de ses fonctions.

URL

source: <https://jeuxarchives.francophonie.org/cijf/agenda-cijf/conseil-permanent-de-francophonie>